

M. WILSON A SIGNÉ la déclaration de guerre à l'Autriche-Hongrie

Washington, 7 Décembre. — La Chambre, après le Sénat, a voté la déclaration de guerre à l'Autriche-Hongrie. Les deux Chambres ayant ainsi approuvé la proposition de M. Wilson, le président a signé la déclaration de guerre à l'Autriche-Hongrie.

L'unanimité de la Chambre et du Sénat américains

Cette déclaration a été votée à la Chambre des Représentants par 363 voix contre une, la voix du député socialiste London.

Au Sénat, il y avait eu 72 voix pour la déclaration contre zéro.

Les sénateurs Gronna, Norris et Vandaman, qui avaient voté naguère contre la guerre à l'Allemagne, ont voté la guerre à l'Autriche. Le sénateur Lafollette avait quitté la salle des séances pendant les discours ; il n'a pas pris part au vote.

La discussion n'avait même pas duré une heure.

La résolution de guerre que la Chambre a votée est celle même du Sénat, laquelle fut au dernier moment substituée à celle proposée à la Chambre.

On sait que la résolution du Sénat rend la guerre effective aussitôt après la signature du président Wilson.

Au Conseil supérieur de guerre des Etats-Unis

Washington, 8 Décembre. — Le nouveau conseil supérieur de guerre américain s'est réuni hier, pour la première fois. Il est composé des secrétaires d'Etat de la Guerre, de la Marine, des Finances et de l'Intérieur, de MM. Hoover, Garfield, Hurley, chefs respectifs de l'administration des vivres, des combustibles et du « Shipping Board ».

Le conseil a discuté le projet du gouver-

nement, de verser tous les officiers, hommes et équipages de la marine marchande américaine dans la réserve navale, afin d'amener sous l'autorité directe du département de la Marine tous les navires marchands traversant la zone sous-marine.

Les secrétaires d'Etat de la Guerre, M. Baker, et de la Marine, M. Daniels, se sont prononcés tous deux en faveur de ce plan, dont l'adoption ne dépend plus que de l'adhésion du « Shipping Board », le conseil suprême n'étant pas disposé à opérer un changement contre la volonté du « Shipping Board ».

Pour qu'il y ait deux millions d'Américains combattant sur le front

Londres, 8 Décembre. — On télégraphie de Washington au Times :

Les toutes dernières évaluations budgétaires faites par le ministère de la Guerre et soigneusement revues par le comité des affaires militaires du Congrès, à qui elles ont été soumises, pourvoient à l'entretien d'une force combattante de 2 millions d'hommes sur le front ouest. (L'Information.)

La Croix-Rouge américaine au secours des Belges

(Du correspondant du Petit Journal)

Le Havre, 8 Décembre. — La Croix-Rouge des Etats-Unis a envoyé en Europe une mission dirigée par le major Murphy pour organiser l'assistance qu'elle pourrait prêter à tous les alliés. Une section où se trouvent le major Bicknell et le commandant John Van Schaick, de Washington, s'occupe exclusivement des militaires, des civils et des enfants belges. M. John Van Schaick visite actuellement le front belge avec le consul des Etats-Unis au Havre, M. John Ball Osborne. Il est enchanté de l'organisation qu'il a rencontrée ici.

L'EFFORT DE L'ENNEMI contre les Italiens sur le plateau des Sept Communes

Rome, 7 Décembre. — (Commandement suprême.) — La bataille continue sans interruption sur le plateau d'Asiago.

Pendant la nuit du 5 au 6 et dans la matinée d'hier, le repli de nos troupes du saillant des Melette sur la ligne de défense plus arrière s'est accompli sous la protection de l'artillerie qui a entravé l'avance des masses adverses. Un détachement d'in-

fanterie ennemie qui tentait de descendre dans le val Frenet n'a été arrêté par les rafales de nos mitrailleuses et a dû se replier en désordre.

Dans l'après-midi, après une violente préparation de feux étendue depuis le nord de la vallée de Ronchi jusqu'au mont Can-



boria, l'adversaire a tenté, avec de nombreuses forces, d'enfoncer notre ligne au sud de Gallio. La tentative ennemie a échoué, grâce à la bravoure de la 4^e brigade de bersagliers (1^{er} et 2^e régiments) qui, ayant affronté l'adversaire au mont Sisemol, l'a engagé dans une lutte acharnée qui a duré douze heures, donnant ainsi le temps à notre ligne de se souder régulièrement aussi sur ce point.

Après six tentatives rejetées par nos com-

tre-attaques, l'ennemi décimé a dû arrêter son avance sur le mont Sisemol.

Sur le reste du front, à part l'activité ordinaire des deux artilleries qui s'est accentuée à certains endroits, il n'y a pas eu d'actions combattives.

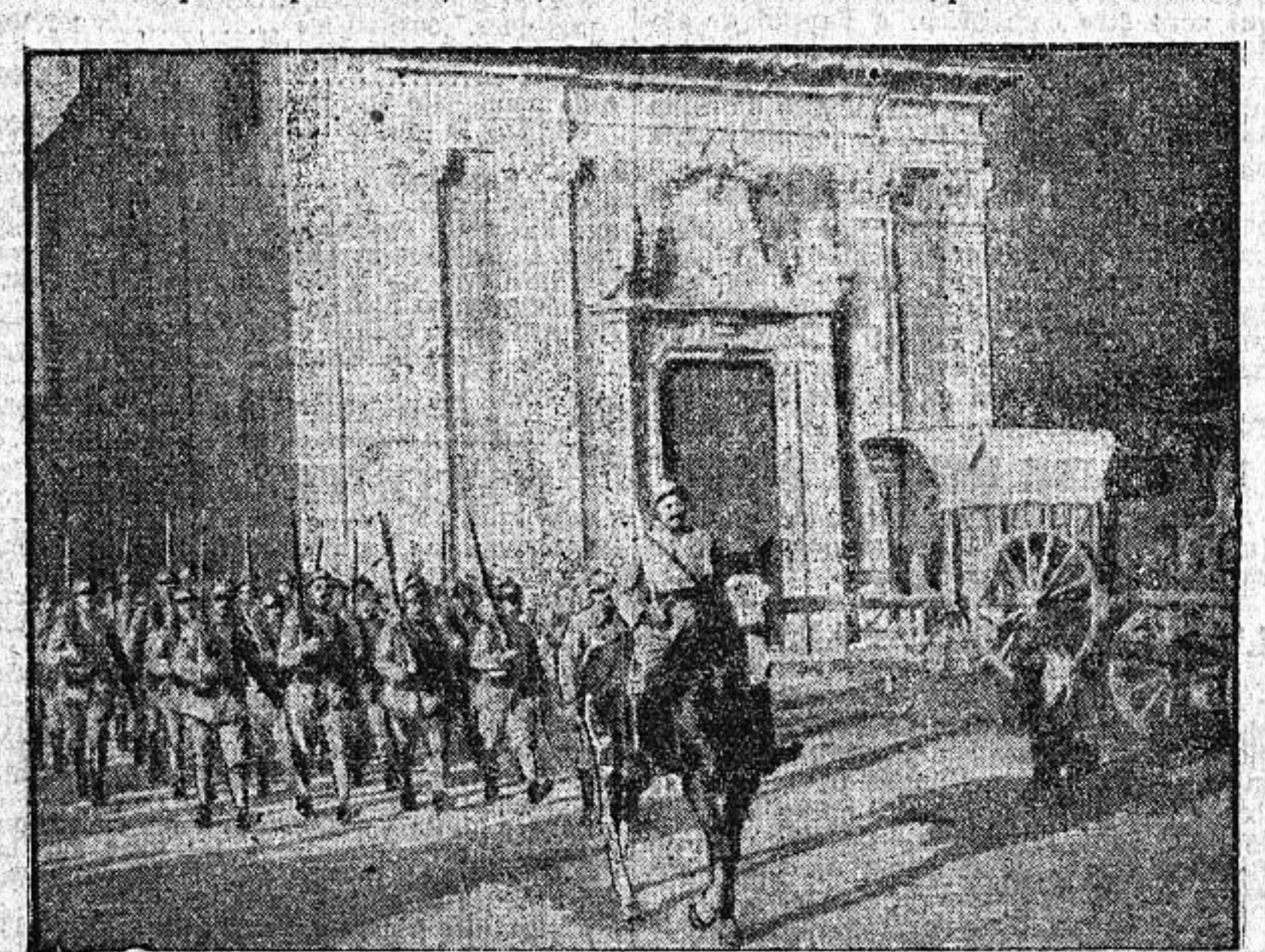
Dans l'après-midi du 5, deux avions ennemis, dont un au cours d'un combat aérien, ont été abattus par les Français.

PENDANT UNE HEURE D'ATTENTE...

Notre correspondant de guerre à l'armée française d'Italie nous a adressé, avant les derniers combats des Sept Communes, la lettre suivante, dans laquelle, on va le voir, il prévoyait la formidable pression austro-allemande qui devait se produire sur le front de montagnes italiennes.

Front italien, 7 Décembre. — Pour qu'on les saisisse dans leurs conséquences voulues, les événements présents du front d'Italie ne veulent pas qu'on les boucasse ni qu'on les regarde à travers une vitre d'automobile.

Nous avons dit le désastre, quelques-unes de ses causes : fatonement gouvernemental, misère humaine, propagande pacifiste, fraternisation, illusion de naïf, il en est d'autres, elles n'ont sans doute pas concouru au malheur avec autant d'efficacité que les premières, mais, sous



Un détachement français dans une petite ville d'Italie

ba n'ont frémé les Italiens. Pendant dix jours, dans les neiges, attaques et contre-attaques formidables. Les colonnes austro-allemandes et allemandes, voulant s'assurer l'entrée des vallées, arrivaient en force. Elles ont le plan de pénétrer dans la plaine par Bassano. Des prisonniers portaient sur eux des ordres réglant leur arrivée dans cette ville. Et ce plan, ils le réalisèrent. Ils ont maintenant les sommets. Ils sont sur le mont Tomba. Ils tiennent la plaine sous leurs yeux. Ils défendent farouchement que l'on vienne voir chez eux ce qu'ils préparent. Quand cinq de nos avions s'élevèrent, trente des leurs barrent le passage. On sait quand même. Dix divisions boches se rassemblent là. Pour couper toute la Vénétie, pour rééditer leur coup d'octobre, ils concentrent.

Ce que préparent les Allemands

L'Italie fut donc envahie, et depuis ? Depuis ? voilà :

Les troupes, ayant vu que lâcher le fusil pour prendre la branche d'olivier et marcher en chantant vers leur foyer ne leur avait pas rapporté la paix, ont repris la baïonnette et luttent. Dans l'angoisse de la retraite, plus vite que les armées, l'esprit public franchissait les rivières. Avec une agilité qui, par suite de son essence légère, ne peut appartenir qu'à lui, il passait la Piave, il passait l'Adige, il passait presque le Pô. Qu'il revienne en arrière. Venise est toujours italienne. La Piave est la barrière. Une main nouvelle qui prend le commandement, le réconfort moral des alliés qui accourent, le réveil d'un patriotisme qui montait à mesure que la Patrie diminuait, ont fait se redresser nos alliés. Ils tiennent. Ils tiennent sur un front qui va subir de grands assauts.

LE COMTE CZERNIN menace et parle de la paix

Berne, 8 Décembre. — Aux Délégations hongroises, avant-hier, les hommes politi-

ques les plus connus de la Hongrie ont pris successivement la parole et le comte Czernin a fait de très importantes déclarations dont l'intérêt dépasse de beaucoup celles qu'il fit le 4 décembre à l'ouverture des Délégations.

Le rapporteur, le comte Esterházy, proposa, en termes élogieux pour le comte Czernin, un vote de confiance en faveur de sa politique et il le félicita, en particulier, des efforts déployés par lui en faveur de la paix.

Le comte Andrássy prononça un discours où il résuma le point de vue qu'il a récemment exposé dans la presse. Il désira la paix, affirmait-il ; mais il est inadmissible qu'une guerre qui fut accompagnée de tant d'effroyables souffrances, se termine sans que soient sauvegardés les intérêts militaires et stratégiques de la double monarchie.

Le comte Karolyi commença par déplorer que l'on ne connût toujours pas la décision prise par l'Allemagne au sujet de la Belgique. Le comte Karolyi commenta ensuite l'intervention américaine.

Le comte Tisza, lui, rejette sur l'Entente toutes les responsabilités de la guerre.

Czernin répond

C'est alors que le comte Czernin prit la parole pour répondre aux différents orateurs. Il commença par répondre au comte Andrássy et par déclarer qu'il était tout à fait d'accord avec lui en ce qui concerne la solidité de l'alliance de l'Autriche et de l'Allemagne.

Si quelqu'un me demandait si nous combattons pour l'Alsace-Lorraine, je répondrais : Oui, certes, nous combattons pour l'Alsace-Lorraine aussi bien que pour l'Allemagne à combattre pour Lemberg et Trieste. Je ne fais aucune différence entre Strasbourg et Trieste. Si de nouvelles constellations apparaissent au ciel de la guerre européenne, ce qui me paraît fort possible, et si de grands événements doivent se dérouler sur d'autres fronts, je dis ici ouvertement et je me sens sur ce point tout à fait d'accord avec le comte Tisza : je saluerai avec joie l'heure où nous devrons combattre sur d'autres fronts aussi avec nos alliés.

Le comte Czernin ayant ainsi défini sa politique générale à l'égard de l'Allemagne en même temps qu'à l'égard de la France, il adresse à l'Italie des menaces qui corroborent celles que faisait entendre l'autre jour le comte Hertling :

L'Italie

L'Italie si elle avait maintenu sa neutralité, aurait pu obtenir de l'Autriche des concessions telles qu'elle aurait dépassé tout ce qu'elle peut espérer aujourd'hui dans ses rêves les plus ambitieux. A l'heure actuelle, après avoir perdu douze batailles et des centaines de mille hommes, après avoir gaspillé des milliards et abandonné une partie du territoire national, l'Italie peut tout au plus espérer le rétablissement du statu quo.

Si l'Italie continue d'écourder la guerre, il lui sera imposé une mauvaise paix. Mais qui est d'atteindre le plus vite possible une paix honorable. Mais je me refuse à offrir à nos ennemis des récompenses pour la prolongation de la guerre.

Après avoir dit sa satisfaction de la guerre sous-marine, le ministre des Affaires étrangères consacra une partie de son discours à l'Amérique.

La déclaration de guerre des Etats-Unis ne lui fera rien regretter de ce qui a été fait par le passé. L'Autriche-Hongrie est prête à entrer en guerre avec l'Amérique comme l'y oblige la fidélité de son alliance à l'Allemagne.

Le droit des nationalités

Le comte Czernin s'est étendu alors longuement sur l'expression « droit des nationalités », disant notamment qu'il est impossible d'en donner une définition générale valable, parce que chaque homme d'Etat l'emploie dans un sens différent.

C'est, déclare le ministre, la négation des droits constitutionnels souverains de la Monarchie que de vouloir soumettre le régime des frontières et des affaires intérieures de l'Autriche-Hongrie au vote d'une conférence européenne ou d'un plébiscite ; mais actuellement on attribue aux réunions européennes, aux décisions des partis et aux polémiques de presse une importance internationale. Cela conduit à l'anarchie, à fausser la notion de l'idée de l'Etat et à la reconnaissance d'un régionalisme qui tient compte presque de chaque individu. Voilà ce que c'est que le droit des nationalités, des peuples, et on voudrait que nous fussions sérieusement une politique en ce sens ?

Le comte Czernin a reproché encore à l'Entente de faire varier au gré de ses besoins l'idée du droit des nationalités, de sorte que, par exemple, la France ne veut pas entendre parler de plébiscite en Alsace-Lorraine.

Il est, dit-il, indéniable qu'un Etat étranger ne peut pas revendiquer le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Au point de vue international, voilà les limites du droit des nationalités. Du moment qu'il s'agit de règlement, dans l'intérieur d'un Etat particulier, des rapports des nationalités entre elles ou avec l'Etat, il y a une question intérieure, mais non internationale.

Je reconnais aux nationalités de la Monarchie, qui peuvent désirer des modifications à la situation réglée par la Constitution, le droit d'user des moyens constitutionnels qui leur sont donnés, mais je n'admets pas la possibilité de l'emploi d'autres moyens.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

7 Décembre, 23 heures.

Assez grande activité des deux artilleries dans la région de Maisons-de-Champagne et sur la rive droite de la Meuse. Pas d'action d'infanterie.

Dans la nuit du 5 au 6 décembre, notre aviation a bombardé les gares de Fribourg, de Thionville et divers dépôts et cantonnements de l'ennemi en arrière du front.

8 Décembre, 14 heures.

Assez grande activité des deux artilleries sur la rive droite de la Meuse, en particulier dans la région de la cote 344 et le secteur Beaumont-Bezonvaux.

Dans la région au sud de Senones, les Allemands ont tenté un coup de main sur nos petits postes ; ils ont été complètement repoussés.

Nuit relativement calme sur le reste du front.

LA MARCHÉ vers Jérusalem

Les Anglais occupent Hébron

Londres, 7 Décembre. — (Communiqué officiel de Palestine). — Le général Allenby a occupé Hébron.

Tandis que la colonne britannique opérant en Palestine, dans la région du littoral, avait, après la prise de Gaza, rapidement progressé jusqu'à Jaffa et dans l'ouest la région ouest de Jérusalem, une autre colonne britannique qui, après l'occupation de Bir-is-Seba, se dirigeait vers la vil-



la sainte à travers les montagnes de Judée, avait été arrêtée dans sa marche par des contingents turcs. C'est cette colonne qui a eu raison de la résistance de l'ennemi et a pu occuper Hébron.

Hébron, en arabe El-Khalil, est considérée comme une des plus anciennes villes du monde. Elle est située à environ 33 kilomètres au sud de Jérusalem et compte environ 15.000 habitants.

LE PAPE FERAIT de nouvelles offres de paix

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 8 Décembre. — On télégraphie de Copenhague à la Gazette de Voss que le pape de l'Eglise catholique danoise, Mgr Vaneck, aurait déclaré que le Saint-Siège adresserait à la Noël, à tous les belligérants, de nouvelles propositions de paix.

LA DEMANDE de poursuites contre M. Charles Humbert

On a distribué jeudi aux sénateurs la demande en autorisation de poursuivre un membre du Sénat, déposé par M. Louis Noll, garde des Sceaux, à la requête du procureur général. Le magistrat déclare, après avoir exposé toutes les tractations effectuées par Lenoir et Desouches dans l'affaire du Journal, tractations qui ont été l'occasion d'une inculpation dirigée contre ceux-ci du chef de commerce avec l'ennemi, avoir été amené par suite de renseignements recueillis à penser que des maintenant ressortent des présomptions de culpabilité à raison du rôle joué par M. Charles Humbert.

Le procureur général s'exprime ainsi :

Dans les premiers jours du mois d'octobre dernier l'attention du parquet a été appelée sur des versements de fonds faits, dans le courant du mois de juillet 1915, à l'agence U du Comptoir d'Escompte de Paris, par des chèques alors arrivés près le tribunal civil de la Seine ; il avait versé à cette agence, le 15 juillet 1915, 3.335.000 francs ; le 23 juillet, 4.888.500 francs ; le 26 juillet, 261.500 francs. Tous ces versements avaient été effectués en billets de banque contenant une assez forte proportion de petites coupures.

La somme de neuf millions ainsi versée avait été retirée par quatre chèques : le premier de 150.000 francs et le second de sept millions, à l'ordre de M. Charles Humbert, le troisième de 1.065.000 francs, à l'ordre de M. Courcier, notaire ; le quatrième, de 785.000 francs, à l'ordre de M. Ch. Humbert. Les deux premiers retraits de fonds avaient été effectués le 30 et le 31 juillet ; les deux derniers, le 3 et le 19 août. Le comte de Lenoir, le 19 juillet, M. Ch. Humbert avait acquis de M. Lenoir la propriété du Journal, au prix de vingt millions, payables sept millions comptant et le surplus par paiements échelonnés dans un délai maximum de quatre ans, et les sept millions qu'il versait comptant à M. Lenoir n'étaient autres que ceux qui avaient été mis à sa disposition par Desouches.

Interrogé sur l'origine des neuf millions déposés par lui au Comptoir d'Escompte, Desouches a exposé qu'en avril 1915 Pierre Lenoir lui avait manifesté l'intention d'acheter le Journal, au moyen de capitaux dont disposait son père ; il ajouta que Lenoir père lui avait communiqué, en mai 1915, un document qui lui faisait connaître que Lenoir père disposait effectivement de dix millions et donnait son assentiment au projet d'achat. Lenoir père, déjà malade à ce moment, est mort le 3 août 1915. Sur ses assurances, Desouches étant, entre dans la combinaison, avait pris une part active aux négociations relatives à l'achat du Journal et les neuf millions en billets de banque avaient été portés chez lui, en deux fois, par un intermédiaire qui s'était présenté de la part de M. Lenoir, sans préciser s'il s'agissait du père ou du fils, et qui n'avait pas donné son nom.

L'argent de Schœller

Pierre Lenoir, de son côté, a déclaré qu'au printemps de 1915, Schœller, industriel suisse, était venu trouver son père, qu'il connaissait depuis un certain temps, lui avait fait part de son intention de mettre des fonds dans un grand quotidien. Lenoir père, alors désireux d'assurer à son fils une situation, dans le journalisme, avait conseillé à Schœller d'orienter ses projets vers le Journal et le résultat de ces ouvertures avait été la conclusion entre Schœller et Pierre Lenoir d'un traité en date du 7 juin 1915, aux termes duquel le premier s'engageait à verser au second une somme de dix millions. Pierre Lenoir s'engageait, par contre, à se rendre propriétaire de fait du Journal et à soutenir la politique économique et financière que lui dicterait Schœller, jusqu'à complet remboursement des dix millions ; cet acte, en apparence signé à Zurich, a, en réalité, été passé à Berne.

Il devait paraître de toute vraisemblance que Schœller se fût résolu, dans les circonstances présentes, à immobiliser un capital de dix millions dans le seul but, comme l'insinuait Pierre Lenoir, d'assurer qu'il consacrerait la défense de certains intérêts commerciaux. Les renseignements recueillis sur le complot de Schœller et tout un ensemble

LES DOCUMENTS SECRETS publiés par les maximalistes

L'Angleterre a refusé d'entrer en pourparlers avec l'Allemagne pour une paix séparée

Petrograd, 8 Décembre. — Les documents secrets publiés hier comprennent : Une note du chargé d'affaires à Londres au ministre des Affaires étrangères en date du 8 août 1917 sur la séance de clôture de la conférence de Londres. Les questions qui y furent débattues, entre autres, celles du transfert des troupes anglaises de Salonique, la nécessité de l'établissement d'un plan d'opérations général et une demande, faite par M. Sonnino, d'artillerie et de munitions pour l'offensive du printemps.

Le chargé d'affaires remarque que tous les ministres constatarent l'impossibilité de compter sur la coopération de la Russie et ajouta qu'il n'a pas cru possible à ce sujet de faire une déclaration catégorique quelconque. Cependant il a cherché, plus tard, à insinuer à M. Lloyd George confiance dans les efforts de la Russie pour vaincre les obstacles contre lesquels elle lutte et régénérer son armée.

La réponse anglaise

Le chargé d'affaires à Londres rend compte, le 6 octobre 1917, au ministre des Affaires étrangères, de la conférence des représentants diplomatiques alliés à Londres, réunie par M. Balfour, pour leur communiquer qu'un haut personnage allemand a exprimé à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin le désir d'entrer avec l'Angleterre en pourparlers de paix. Le gouvernement espagnol, tout en refusant d'agir en médiateur, ne crut pas possible de cacher cette démarche au représentant de l'Angleterre à Madrid.

M. Balfour exposa que si l'Angleterre ne faisait aucune réponse, elle pourrait permettre à l'Allemagne d'exploiter son silence pour sa propagande en Russie, cherchant à montrer que l'Angleterre veut l'anéantissement de l'Allemagne en entrainant avec elle la Russie et les autres alliés. Le gouvernement britannique donna donc la réponse suivante :

Le gouvernement britannique est prêt à recevoir la communication que le gouvernement allemand voudrait lui faire relativement à la paix. Il discutera cette communication avec ses alliés.

M. Balfour remarqua que la réponse fut

faite avec cette conviction et cette netteté pour éviter que l'Allemagne ne cherche pas à lui donner une fausse interprétation.

Au cours de l'échange de vues qui s'engagea autour de cette communication, les diplomates furent d'accord pour considérer la démarche de l'Allemagne comme une nouvelle manœuvre devant être attribuée à M. de Kuhlmann.

Nous reconnûmes, dit le chargé d'affaires, qu'il convenait de demander à l'Allemagne des indications précises sur les buts de guerre qu'elle poursuit et de déclarer que nous ne consentirions aucunement à engager des pourparlers séparés avec des alliés de l'Allemagne, que nous désirions des pourparlers collectifs après avoir eu connaissance des buts de guerre de l'Allemagne.

COMMENT LA ROUMANIE fut conduite à l'armistice

Petrograd, 7 Décembre. — La Recht rapporte au sujet des pourparlers d'armistice sur le front roumain que le général Tcherbacheff, après entente avec la Roumanie, s'est mis en complet accord avec le comité militaire révolutionnaire.

Il a pris la résolution de signer un armistice sur tout le front de l'armée russe en Roumanie jusqu'à la conclusion de la paix par le gouvernement central.

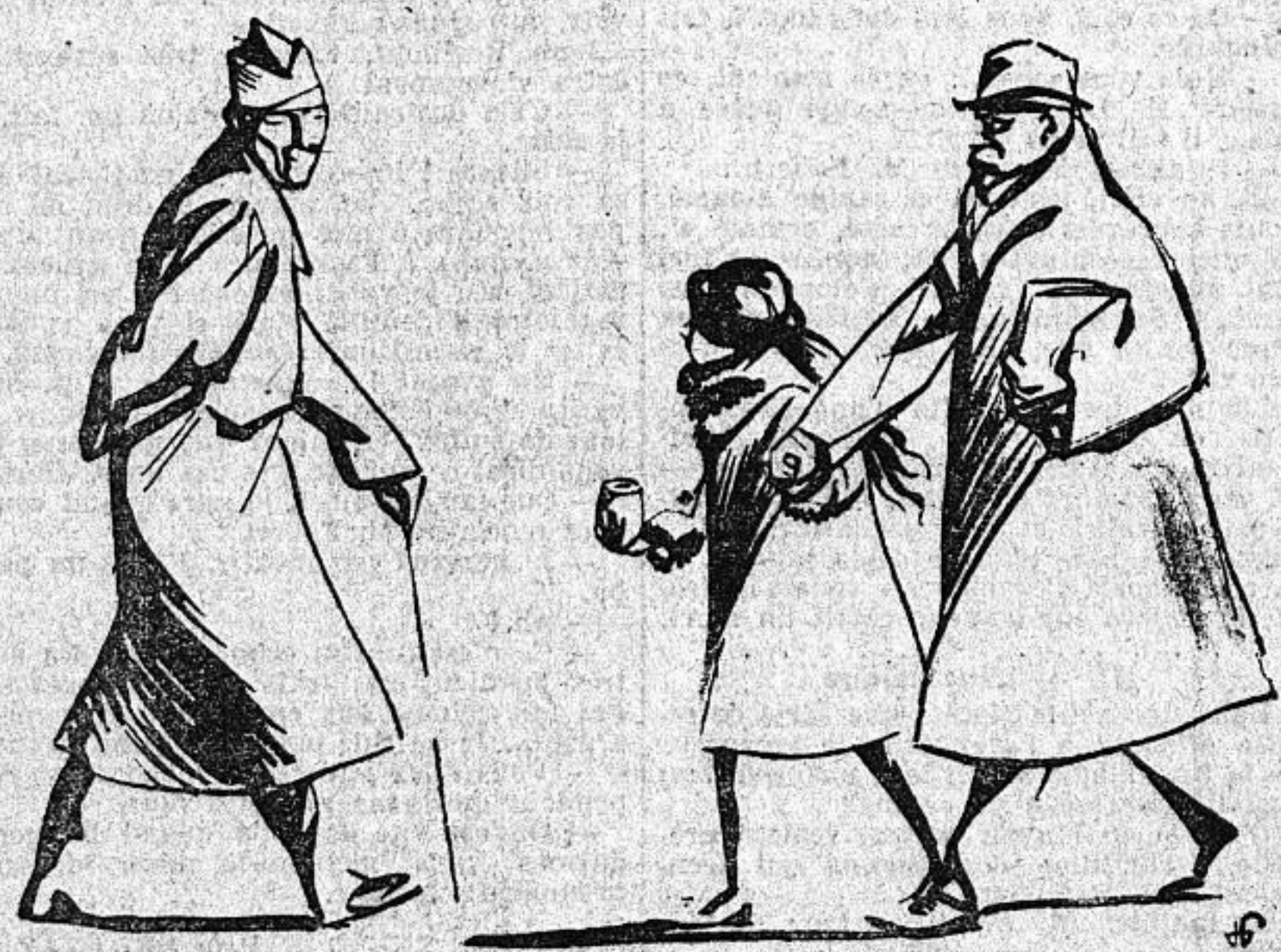
Pour entamer des négociations directes avec les commandants en chef des forces ennemies, une délégation comprenant des représentants de toutes les armées du front roumain sera envoyée auprès d'eux.

TROUBLES EN PORTUGAL

Madrid, 8 Décembre. — Une dépêche de Porto parvenue à la frontière portugaise annonce que des troubles ont éclaté à Lisbonne contre le gouvernement. Les détails manquent.

A Porto, des émeutes se sont produites provoquées par la cherté de la vie. Les manifestants ont pillé des boulangeries et des magasins.

POUR L'EMPRUNT



(Dessin de HERMANN PAUL)

Que chacun fasse ce qu'il peut, du portefeuille à la tirelire !

de présomptions concordantes imposent cette conviction que Schœler n'agissait point pour son compte, qu'il n'était qu'un intermédiaire et que l'argent remis à M. Ch. Humbert pour l'acquisition du Journal était de l'argent allemand.

Les faits constatés permettent-il d'affirmer que M. Ch. Humbert n'a été qu'un intermédiaire et qu'il a ignoré l'origine des fonds, ou relevé-on des circonstances de nature à faire suspecter la sincérité de son attitude ?

Un groupe inquiet

C'est le 20 juillet 1917 que M. Ch. Humbert, après ses déclarations, a continué, pour la première fois, le projet de vente du Journal. Les personnes des acquiescements, qui paraissent dissimuler un groupe d'ennemis de l'œuvre, ont été, à l'occasion de la vente, les personnes les plus inquiètes, à tel point qu'après avoir reçu de M. Letellier la confirmation du projet de vente, il s'est empressé de donner l'alarme à M. Jean Dupuy, président du syndicat de la presse parisienne, l'assure, ayant appris que l'œuvre était en vente, qu'il y avait intervention de la Banque de l'Indo-Chine, il vit M. Simon, directeur de cet établissement, et lui confia, déclare-t-il, son intention de s'adresser au ministre des Colonies, au bureau du département de l'Indo-Chine, pour lui faire part de sa situation. M. Simon avait reçu déjà la visite de Pierre Lenoir à qui il avait, assure-t-il, refusé tout concours. Il affirme que M. Ch. Humbert n'eût à exercer sur lui aucune pression pour le faire accepter et ne pas accéder à un concours déjà refusé.

M. Ch. Humbert ne tarda pas à se trouver en relations directes avec les personnes qui, par la seule éventualité de leur introduction au Journal, avaient, si vivement, si vivement formé une opinion sur les sentiments de M. Humbert, qui lui fut présentée par M. Baumann, président du conseil d'administration des Grands Moulins réunis. Desoucheux venait lui demander de continuer au Journal sa collaboration. M. Humbert répondit qu'il ne voulait même pas entendre cette offre et qu'il tenait pour désobligeant, puis il se rendit chez M. Letellier et le mit en demeure de rompre ses pourparlers en vue de la vente du Journal, en le menaçant d'écrire une lettre qui exprimerait son mécontentement et de la faire placer sur tous les murs de Paris.

D'après M. Letellier, M. Humbert aurait été moins violent, et s'il parla de capitaux qu'il considérait comme suspects, ce fut sous une forme amicale, non accusatoire. Il n'eût pas moins des déclarations de M. Humbert que celui-ci avait, dès lors, de tels soupçons que l'acquisition du Journal, dans les conditions qu'il prévoyait, lui apparaissait comme dangereuse. Ce n'est pas un scandale qu'il fallait conjurer à tout prix, mais un scandale qui ne devait pas être l'œuvre de M. Humbert. Desoucheux lui-même un langage exprimant plus énergiquement encore son indignation. En effet, M. Jacques Dineux déclare que Desoucheux ayant rencontré dans la rue Royale, le 24 juillet, un homme qui vivait surexcité, une entrevue qu'il venait d'avoir avec M. Humbert.

Administration à trois

On peut être à bon droit surpris que M. Humbert, étant sous des suspensions qu'il n'aurait pas dû accepter, ait pu, sans même admettre comme une certitude l'existence d'un tel scandale, se présenter au Journal, posant en principe l'exploitation à trois : Charles Humbert devant être président du conseil d'administration et directeur de la rédaction, Desoucheux administrateur délégué, et Jacques Dineux directeur de la partie économique et financière.

Il était convenu par ce traité que Lenoir et Desoucheux rempliraient les pourparlers entamés par eux avec M. Letellier et que M. Humbert ferait passer à celui-ci les démarches nécessaires pour obtenir la concession du Journal. De la signature de l'acte contenant l'engagement définitif de Letellier, il serait créé une société anonyme au capital de 10 millions.

Le 24 juillet, M. Humbert traitait avec M. Letellier, devenant acquiescent au Journal et payait avec ce même argent dont la provenance suspecte avait provoqué ses anxiétés et ses indignations.

Le 24 juillet, acte sous seing privé, déposé en l'étude de M. Courcier, notaire, la Société anonyme pour l'exploitation du Journal était constituée au capital de 10 millions, divisé en 2.000 actions. Aux termes de ce acte, M. Humbert paraissait souscrire pour 800 actions, mais en réalité pour 698 de ces actions il n'était que le prête-nom de Pierre Lenoir, à qui il remit une contre-lettre.

Ainsi, M. Humbert, après avoir considéré la seule éventualité de l'achat du Journal par Pierre Lenoir et Desoucheux comme présentant, au point de vue national, les plus graves dangers, adoptait pourtant le principe d'une administration à trois, acceptait les fonds dont il incombait l'origine, et servait de prête-nom pour permettre à Pierre Lenoir de ne pas reconnaître son rôle de prête-nom. Pour se disculper, M. Humbert déclare que les fonds ont été dissipés par l'assurance à lui donnée que les millions avaient été procurés par Lenoir père, qui savait riche et disposant de relations étendues dans le monde financier. L'intervention de M. Courcier, collaborateur de Lenoir père, est acceptée par le procureur de la République, mais le conseil d'administration, fort peu tard cette illusion.

Les conclusions

Le procureur général étudie ensuite comment M. Charles Humbert, « desirant de continuer avec une entière liberté d'action sa campagne patriotique, exigea, bien sûr, qu'on lui fit, au Journal, une situation prépondérante ». Il élimina Desoucheux, puis Lenoir.

Pour cet ensemble de faits, le procureur général conclut en demandant la levée de l'immunité parlementaire, afin que M. Charles Humbert puisse être désormais entendu « comme inculpé de commerce avec l'ennemi ».

La Fourragère

La Fourragère a été conférée à la 103^e batterie de tranchées du 9^e régiment d'artillerie (anciennement 138^e batterie du 4^e d'artillerie) : à la 104^e batterie de tranchées du 9^e régiment d'artillerie (anciennement 110^e batterie du 58^e d'artillerie) ; aux compagnies 13 et 14 du 9^e génie ; aux 10^e et 11^e d'infanterie.

La fourragère aux couleurs de la médaille militaire (jaune et vert) a été conférée aux 10^e et 11^e bataillons de chasseurs à pied.

Le Petit Journal Agricole dix centimes le numéro

Lire dans le numéro du 9 décembre, les articles suivants :

— Allocation temporaire aux petits retraités de l'Etat (A. Desmoulin) ; La chancellerie (C. C.) ; Notre armoire (A. L.) ; Cours public : Un pain de guerre ; La pomme de terre (J. Verrier) ; L'histoire du 14^e ; Culture des pommes de terre en saison ; Le tournesol ; Demandes et offres d'emplois ; Conseils et recettes d'une ménagère (La ménagère) ; Revue des marchés (Intim) ; Grammaire ; Langage des fleurs ; Correspondances et consultations gratuites ; agence commerciale.

— A mort ! à mort !

C'est à grand-peine si les gendarmes qui l'avaient empoigné parvenaient à le protéger contre une de ces exécutions sommaires, si souvent d'abominables erreurs.

Et c'est seulement quand ils arrivèrent devant le cadavre, traîné sur son grand char, quand ils faillirent se heurter à cet homme qui s'avancait éperdument, lui aussi, à cet homme... M. Leprovost ! qui étendait ses bras en un geste de terreur...

— C'est seulement alors qu'il y eut un remous, puis un arrêt, de la foule hurlant à la mort, pendant qu'une curiosité balayée éteignait aussitôt les clameurs.

Qu'allait-on dire ? Qu'allait-on faire ? Mais déjà, profitant de ce soudain silence, l'homme reprenait le courage qui avait semblé, un instant, l'abandonner.

Soudainement, au milieu de tous ces gens en habits de fête... plus tard, on dira, à présent que la haine, pendant son exécution, avait mis ses vêtements en lambeaux, il paraissait, sous ses cheveux en broussaille et sa barbe inculte, âgé d'une trentaine d'années.

Il était petit de taille, carré d'épaules, robuste d'aspect.

— Et maintenant, c'est lui qui criait d'une voix rauque devenant à chaque mot plus énergique.

— Ce n'est pas moi ! Il n'y en a pas un qui pourra dire qu'il m'a vu ailleurs que dans le chemin ! On ne peut donc plus passer sur la grande route ? C'est une canaille d'arrière un homme qui n'a rien fait... un père de famille...

— A mort ! à mort !

— C'est à grand-peine si les gendarmes qui l'avaient empoigné parvenaient à le protéger contre une de ces exécutions sommaires, si souvent d'abominables erreurs.

Et c'est seulement quand ils arrivèrent devant le cadavre, traîné sur son grand char, quand ils faillirent se heurter à cet homme qui s'avancait éperdument, lui aussi, à cet homme... M. Leprovost ! qui étendait ses bras en un geste de terreur...

Pour la Terre

LA CHARTE

DE LA MAIN-D'ŒUVRE D'ÉTAT

Il y a une main-d'œuvre d'Etat ; c'est-à-dire une main-d'œuvre spéciale, officielle, que l'Etat a créée, une main-d'œuvre dont il a la garde, dont il assure la répartition. Il en a donné lui-même l'exacte définition et marqué le but. Elle doit s'employer à produire les denrées essentielles à la résistance du pays.

Dès le début des hostilités, la population active qui assurait le travail de la terre est allée à la frontière et le sol s'est trouvé en partie abandonné, malgré les efforts héroïques de ceux qui étaient restés au village. Les pouvoirs publics ont vite compris que l'armée seule pouvait combler les vides qu'elle avait faits et il a été créé la main-d'œuvre d'Etat ou main-d'œuvre de ravitaillement. Elle comprend des équipes militaires, les détachés au sol, les colonies, les prisonniers. Ces auxiliaires sont précieux pour notre agriculture ; il faut espérer qu'on en augmentera considérablement le nombre. En attendant, ils forment une armée de labeur destinée à tous les travaux que la terre exige.

L'ancien ministre de l'Agriculture, M. Fernand David, a fixé ses devoirs dans une instruction qui a été le dernier acte de son ministère. Créateur de la main-d'œuvre agricole, il a voulu en donner la charte et il s'attache à faire cesser un malentendu dangereux. Militaires détachés au sol, colonies, prisonniers, n'ont pas été mis à la disposition des propriétaires et des exploitants dans l'unique but de faire valoir leur domaine, les bénéficiaires doivent, avant tout, s'occuper de la collectivité et s'attacher à augmenter la production des denrées utiles à l'alimentation de l'armée et du pays. Le ministre a donné lui-même dans l'instruction la liste des productions qu'il fallait encourager et soutenir.

En première ligne, le blé et les céréales panifiables. Pour ne plus être l'esclave de l'étranger, pour ne plus subir les chances mauvaises des torpillages, nous devons nous attacher à la culture du froment et nous efforcer de parvenir, par tous les moyens, au chiffre de 90 millions de quintaux que nous avions atteint avant la guerre et dont nous sommes si loin aujourd'hui.

Le ministre cite ensuite les pommes de terre qui ont donné, cette année, de si surprenants résultats ; les légumes, la betterave sucrière pour laquelle nous sommes tributaires des pays ennemis, et la vigne, dont le jus reconforte et heureusement nos soldats. D'autres conseils suivent en ce qui concerne l'alimentation des animaux et les matières premières.

Le ministre combat les tendances particularistes ; il met en relief l'importance de l'emploi méthodique de la main-d'œuvre et rappelle sévèrement les sanctions qui, en peuvent assurer la stricte exécution. Elles consistent dans le retrait de la main-d'œuvre toutes les fois que sur le rapport des commissions spéciales et des contrôleurs il sera bien établi qu'elle n'a pas été utilisée selon les instructions ministérielles.

En résumé, le monde rural doit comprendre que l'intérêt collectif, c'est-à-dire celui de la défense nationale, doit primer l'intérêt privé ; c'est une règle de saint public à laquelle chacun doit se soumettre.

H. COMOT.

Sénateur du Puy-de-Dôme.

Le détachement temporaire

des agriculteurs

aux travaux agricoles

Le président du Conseil, ministre de la Guerre, vient d'adresser aux généraux commandant les régions une circulaire relative à la mise à disposition des agriculteurs mobilisés de toutes classes, à l'exception de ceux à l'instruction, de ceux relevant de l'autorité du général commandant en chef, et de ceux dépendant du ministre de l'Armement et des Fabriques de guerre, pour servir, dans la mesure où le permettent les nécessités du service, temporairement détachés aux travaux agricoles.

Ce détachement temporaire remplace les permissions agricoles pour les agriculteurs en service dans les régions, et tous surés à titre de cultivateurs, pour servir, dans la mesure où le permettent les nécessités du service, temporairement détachés aux travaux agricoles.

Le détachement temporaire est demandé par les intéressés eux-mêmes, à l'aide de certificats réglementaires délivrés par les maires et visés par la gendarmerie.

Sa durée, qui peut varier de dix jours à deux mois, est proposée par la commission départementale de la main-d'œuvre agricole, conformément aux instructions du ministre de l'Agriculture, et fixée par le chef de corps, chef de service ou commandant de dépôt.

Le Petit Journal Agricole

dix centimes le numéro

Lire dans le numéro du 9 décembre, les articles suivants :

— Allocation temporaire aux petits retraités de l'Etat (A. Desmoulin) ; La chancellerie (C. C.) ; Notre armoire (A. L.) ; Cours public : Un pain de guerre ; La pomme de terre (J. Verrier) ; L'histoire du 14^e ; Culture des pommes de terre en saison ; Le tournesol ; Demandes et offres d'emplois ; Conseils et recettes d'une ménagère (La ménagère) ; Revue des marchés (Intim) ; Grammaire ; Langage des fleurs ; Correspondances et consultations gratuites ; agence commerciale.

— A mort ! à mort !

C'est à grand-peine si les gendarmes qui l'avaient empoigné parvenaient à le protéger contre une de ces exécutions sommaires, si souvent d'abominables erreurs.

Et c'est seulement quand ils arrivèrent devant le cadavre, traîné sur son grand char, quand ils faillirent se heurter à cet homme qui s'avancait éperdument, lui aussi, à cet homme... M. Leprovost ! qui étendait ses bras en un geste de terreur...

— C'est seulement alors qu'il y eut un remous, puis un arrêt, de la foule hurlant à la mort, pendant qu'une curiosité balayée éteignait aussitôt les clameurs.

Qu'allait-on dire ? Qu'allait-on faire ? Mais déjà, profitant de ce soudain silence, l'homme reprenait le courage qui avait semblé, un instant, l'abandonner.

Soudainement, au milieu de tous ces gens en habits de fête... plus tard, on dira, à présent que la haine, pendant son exécution, avait mis ses vêtements en lambeaux, il paraissait, sous ses cheveux en broussaille et sa barbe inculte, âgé d'une trentaine d'années.

Il était petit de taille, carré d'épaules, robuste d'aspect.

— Et maintenant, c'est lui qui criait d'une voix rauque devenant à chaque mot plus énergique.

— Ce n'est pas moi ! Il n'y en a pas un qui pourra dire qu'il m'a vu ailleurs que dans le chemin ! On ne peut donc plus passer sur la grande route ? C'est une canaille d'arrière un homme qui n'a rien fait... un père de famille...

— A mort ! à mort !

— C'est à grand-peine si les gendarmes qui l'avaient empoigné parvenaient à le protéger contre une de ces exécutions sommaires, si souvent d'abominables erreurs.

Et c'est seulement quand ils arrivèrent devant le cadavre, traîné sur son grand char, quand ils faillirent se heurter à cet homme qui s'avancait éperdument, lui aussi, à cet homme... M. Leprovost ! qui étendait ses bras en un geste de terreur...

— C'est seulement alors qu'il y eut un remous, puis un arrêt, de la foule hurlant à la mort, pendant qu'une curiosité balayée éteignait aussitôt les clameurs.

Qu'allait-on dire ? Qu'allait-on faire ? Mais déjà, profitant de ce soudain silence, l'homme reprenait le courage qui avait semblé, un instant, l'abandonner.

LES SCANDALES

L'AFFAIRE BOLO

Le capitaine Bouchardon a entendu, hier matin, M. Meunier, député des Côtes-du-Nord.

Dans l'après-midi, l'officier rapporteur a interrogé Bolo.

L'AFFAIRE CAVALLINI

Trois anciens députés italiens

arrêtés

Rome, 8 Décembre. — Les journaux annoncent l'arrestation des anciens députés Bonanno, Brunellardi et Dini, compromis dans l'affaire Bolo.

Le mandat d'arrêt a été pris par les autorités militaires. (Havas.)

Rome, 8 Décembre. — L'ancien député Bonanno, qui vient d'être arrêté, a été, dit l'Idea Nazionale, député de Capoue pendant une législature. Lors du renouvellement de son mandat, sa candidature donna lieu à des accusations d'abus d'influence et de corruption.

En ce qui concerne M. Brunellardi, il était parmi les partisans de M. Zanardelli ; il occupa beaucoup d'affaires et avait des relations étroites avec M. Cavallini.

« En dehors des anciens députés arrêtés, ajoute l'Idea Nazionale, la justice s'est assurée également de quelques autres personnes, dont pour l'instant on ne publie pas les noms. » (Havas.)

L'AFFAIRE

DU « BONNET ROUGE »

Goldsky pose trois questions

Le lieutenant Bondou, substitut du capitaine Bouchardon, a interrogé Duval, hier matin.

D'autre part, Goldsky a fait remettre au capitaine Bouchardon, par l'intermédiaire de son avocat, M. Lowel, une assez longue lettre dans laquelle il dit, tout d'abord, ne pas comprendre pourquoi on refuse de le mettre en liberté provisoire.

L'inculpé pose ensuite les trois questions que voici :

1^o Où et quand se seraient produits les faits d'espionnage et d'intelligence avec l'ennemi qui lui sont reprochés ?

2^o En quoi consistent ces faits ?

3^o Quel rôle il aurait joué, d'après l'accusation, dans l'accomplissement ou les tentatives d'accomplissement de ces faits ?

Goldsky termine en disant que tant qu'il n'aura pas été répondu de façon précise à ces trois questions il sera dans l'impossibilité de se défendre et de se disculper.

L'AFFAIRE TURMEL

Devant le capitaine rapporteur

Le député Turmel a été interrogé pour la première fois, sur le fond de l'affaire de commerce avec l'ennemi qui lui est reproché depuis que le dossier a quitté le cabinet du juge civil, M. Gilbert, par le rapporteur du 2^e conseil de guerre, le capitaine Mangin-Bocquet. Il était assisté de son avocat, M. Lagasse, mais dès le début de l'interrogatoire, un incident de procédure s'est produit. En effet, le député de Guingamp n'est pas satisfait que ce soit la justice militaire qui enquête sur les faits à lui reprochés et il va s'efforcer de s'y soustraire. Il a donc déclaré qu'il voulait se pourvoir contre l'ordonnance de dessaisissement du juge, M. Gilbert, et qu'il allait porter le différend devant le chambre des mises en accusation. A cet effet, suivi d'un garde et accompagné de son défenseur, il s'est rendu au greffe et a rempli les formalités requises par la loi.

Il est revenu ensuite devant le capitaine Mangin-Bocquet et s'est mis en devoir de répondre à ses interrogations. L'inculpé a réitéré les explications précédemment présentées par lui, à savoir que c'est légitime, comme intermédiaire, qu'il a reçu 350.000 francs pour sa rémunération dans une affaire de marché de mules, passé par des Espagnols au gouvernement italien. Il a donné ces points quelques indications qui vont être contrôlées. A l'appui de ses dires il a ajouté que courtier et représentant de groupements commerciaux, il avait encore à toucher dans une affaire d'option de houille à fournir à l'Italie 150.000 francs payables en deux échéances.

Le capitaine Mangin-Bocquet que le pouvoir de M. Turmel devant les magistrats d'appel, appelé à statuer sur son pourvoi, ne trouble pas, va poursuivre son enquête et recueillir tous renseignements sur les faits faisant l'objet de l'affaire en cours de commerce avec l'ennemi.

Hier Mme Turmel a été interrogée par l'officier rapporteur.

L'AFFAIRE HELENE BRION

M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé à des opérations se rapportant à l'affaire Brion.

L'AFFAIRE DES CARBURES

Le capitaine Larcher, rapporteur près le 1^{er} conseil de guerre de Paris, vient de clore et de renvoyer au gouverneur militaire de Paris aux fins de poursuites, le dossier de l'affaire dite des carbures dans laquelle sont impliqués MM. H. Gall et Lignel-Jordan, pour crime de haute-trahison et intelligence avec l'ennemi.

An cours de l'information militaire le capitaine Larcher a inculpé deux autres associés de MM. Giraud-Jordan et Gall, l'Italien Tomasi et le Suisse Hulin qui sont actuellement dans leurs pays d'origine. Leur affaire a été disjointe de celle de leurs co-accusés et sera prise à part.

L'Association française des consommateurs de carbure de calcium qui est partie civile a déposé une requête en vue de faire solutionner au plus vite cette affaire.

Mais un nouveau venu surgissait : un invité de M. Leprovost, car il était, lui aussi, en habit noir et en cravate blanche...

Et on entendait les gens se dire entre eux :

— M. Desforges... le procureur de la République de Saint-Marcel...

Et celui-ci, qui ne prévoyait pas, — ah ! Dieu, non ! — que cette fête, où il assistait comme ami du maître de la maison, se terminerait par l'exercice imprévu de sa fonction judiciaire :

— Cet homme, demanda-t-il aux gendarmes, quelles présomptions a-t-on relevées contre lui ?

— Il a été vu par des témoins, monsieur le procureur.

— C'est tout des mensonges !... Je défie qu'on m'en prouve que je suis sorti du chemin !

— Ont ces témoins ? demanda le magistrat sans répondre à ces dénégations.

— Le brigadier prend leurs noms.

— Envoyez-les-moi. Nous sommes en cas de flagrant délit. Je procéderai moi-même à leur première audition. Quant à cet homme...

— Je suis innocent, que je vous dis !

— C'est ce qu'on verra, bien vite. Je l'interrogerai également. Conduisez-le... tenez-là, dans cette orangerie vide. Gardez-le à vue. Il s'expliquera à son tour.

— Je suis innocent, crieait l'homme déjà entraîné par les gendarmes, on me connaît... il n'y a pas si longtemps que je travaillais chez M. Leprovost !

... Oui, moi, faisait-il en résistant en

PROPOS D'ACTUALITE

Remarquez-vous donc !

Après une saignée comme celle que subit le pays depuis quarante mois, il me semble que rien ne devrait être négligé pour assurer la reproduction. C'est un problème qui préoccupe vivement toutes les nations belligérantes : les Boches, pour le résoudre, vont même jusqu'à moyens extrêmes, puisqu'ils n'hésitent pas à préconiser la polygamie légitime.

Nous n'en sommes pas là. Dieu merci ! Mais sans aller jusqu'à encourager les mariages à prendre plusieurs femmes, ne pourrions-on, au moins, ne pas décourager la femme qui veut prendre un mari ?

Jamais il ne fut plus urgent qu'en ce temps-ci de simplifier les formalités du mariage et de fournir sans le moindre retard, aux gens qui veulent convoler, la papeterie nécessaire. — Ah ! bien oui ! Croyez-vous que la bureaucratie à l'égard des circonstances ?... Pensez-vous que les intérêts vitaux du pays soient une considération suffisante pour l'engager à rompre avec ses pratiques de lenteur et ses complications habituelles ?...

Je prends cet exemple entre cent, de son indifférence en cette matière.

Mme X., habite Dijon. Son mari est tombé au champ d'honneur le 12 avril 1916. Elle a été avisée officiellement de sa mort ; et, depuis plus de six mois, elle touche la pension. Donc, le décès du mari ne fait aucun doute.

Or, Mme X., désire contracter un nouveau mariage. A la mairie de Dijon, où elle se présente au mois d'août dernier avec son fiancé, on lui répondit qu'il fallait l'acte de décès de son mari.

Mme X., écrit immédiatement au ministre de la Guerre pour obtenir cette pièce ; elle écrit même à plusieurs reprises... Et voilà plus de trois mois qu'elle l'attend.

Jean Lecoq.

Les salaires

des usines de guerre

A la suite d'incidents survenus dans un grand nombre d'usines, à la fin de 1916, M. Albert Thomas prit une décision fixant la réglementation des salaires pour les fabrications de guerre. Quelques usiniers ne s'acquiescèrent pas devant les décisions des commissions d'arbitrage et la septième chambre du tribunal civil de la Seine est saisie de l'appel de plusieurs jugements du conseil des prud'hommes. Hier, les avocats des parties ont plaidé. Le tribunal rendra son jugement à huitaine.

POUR LES CHEMINOTS

La commission des travaux publics de la Chambre a examiné le projet de loi tendant à augmenter les allocations de vie chère aux cheminots.

Elle a chargé M. Barabant de rédiger un rapport favorable à ce projet de loi, le déposant ainsi sur le bureau de la Chambre.

La commission a, d'autre part, désigné, avec avis favorable, M. Durand comme rapporteur du projet de loi tendant à étendre aux réseaux secondaires d'intérêt local les dispositions de la loi du 30 novembre 1916, concernant l'approbation par simple décret des accords conclus avec les concessionnaires de voies ferrées d'intérêt local.

M. Clavelle, ministre des Travaux publics, avait été entendu sur ces deux projets.

Répartition des recettes

des Journées de Ventes aux Enchères

et de la Tombola du Saphir

Dans sa dernière séance, le Comité du Syndicat de la Presse a voté la distribution d'une somme de fr. 1.076.200, répartie entre les œuvres suivantes :

Blessés et malades	277.750
Soldats au front	35.500
Veuves des soldats	25.500
Enfants des soldats	65.000
Prisonniers	35.000
Coloniaux	10.000
Régions envahies	115.000
Œuvres de bienfaisance et de soulagement	165.500
Ambulances	11.000
Société des auteurs, hommes de lettres, artistes peintres, artistes dramatiques, journalistes	137.500
Œuvres étrangères fonctionnant à Paris	80.700
Aide immédiate aux femmes éprouvées par la guerre	50.000

Ensemble

A cette somme, il faut ajouter les 100.000 fr. que l'heureux gagnant du saphir, M. Ernest May, a généreusement abandonnés à l'Œuvre des Eprouvés de la Guerre et qui vont être immédiatement distribués.

Répartition du Comité de la Presse.

de M. Ernest May.

Total général

1.176.200

N'ÉCOUTEZ PAS...

N'écoutez pas les alarmistes, les défaitistes, les pessimistes, ni tous ceux qui cherchent à semer du découragement dans la population, ce sont des oiseaux de mauvais augure quand ils passent, détournez-vous.

Croyez au crédit de la France, au génie de la France, à la puissance des armes de la France, ce sont elles qui défendent le territoire français, ce sont elles qui ont rendu stérile l'abominable agression de 1914, préméditée pendant 43 ans.

Soyez plutôt à l'admirable tenue morale du pays. Le monde entier a les yeux sur la France et a confiance en elle ; cette confiance, que tous les Français l'ont éternellement.

Arrêtons les sœurs d'inquiétude, ON SAIT D'OU vient le mot d'ordre auquel ils obéissent.

Ne les écoutez pas et soucrivez au nouvel emprunt 4^e. Pour 68 frs 60, il vous donne 4 frs de rente, et la valeur du capital ne peut qu'augmenter.

SOUSCRIVEZ

En souscrivant, vous faites confiance à nos enfants, à tous nos braves soldats.

C'est le salut de la Patrie que vous assurez en souscrivant au nouveau 4^e.

core, moi, Jean Revillout !... Deux ans j'y ai travaillé, dans cette boîte de malheur !

L'ANGLETERRE remplira son devoir envers la Roumanie

Londres, 8 Décembre. — Parlant à Mansion House, au cours de la réunion inaugurale de la Société anglo-roumaine, sir Edward Carson a dit :

« Je ne crois pas qu'il y ait dans le Royaume-Uni une seule âme, assez aveugle pour souhaiter que la guerre se termine quelque jour sans que soit proclamée l'indépendance de la petite et vaillante Roumanie. »

Jamais le gouvernement britannique n'a hésité dans sa détermination d'accomplir son devoir envers la Roumanie.

« On vient me parler des traités, qu'on vient me parler de la ligne des nations. Chacune des grandes puissances de l'Europe, liées par traités, devait sauvegarder la Belgique. C'était une ligne des nations ; or cette ligne a échoué. »

« Au milieu de ses difficultés, la vaillante Roumanie avait le droit de compter sur la Russie, mais la Russie, en raison de sa situation intérieure, n'a rien pu faire pour lui porter assistance. »

La Roumanie est entrée en guerre, non pas de son propre mouvement, mais parce qu'elle y a été contrainte par le soulèvement roumain.

« Le courage manifesté par la Roumanie en prenant cette détermination nous impose une obligation correspondante. Nous sommes obligés, nous le sommes au bout d'un an, avec elle jusqu'à ce que justice lui soit faite. »

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

« Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste. »

SUR LES POSITIONS de la vallée de la Brenta

(D'un des envoyés spéciaux du Petit Journal)

Du front italien, 7 Décembre. — La prise du mont Sissol, après dix assauts, indique la volonté arrêtée des Austro-Allemands de frapper surtout leurs grands coups à l'ouest de la Brenta, sur les hauteurs voisines d'Asiago.

La visite que nous avons faite aux positions de la vallée de la Brenta, qui sont très puissantes, montre l'impossibilité de les prendre.

Un prisonnier technique capturé près de Valstagna déclare que les pertes subies par les assaillants sont considérables, mais les officiers allemands racontent aux troupes que l'Italie sera « kaputt » avant 20 jours. « Voire », disait Panurge. — Louis PIÉRE.

La bataille sur les hauts plateaux a repris avec une extrême violence

(Du correspondant du Petit Journal)

Milan, 8 Décembre. — L'ennemi, qui avait espéré, avec la prise de la Meletta et avec l'enfoncement de notre aile droite, de faire écrouler notre défense en s'ouvrant ainsi une brèche pour envahir la plaine, a repris ses attaques dans l'espoir d'avoir enfin raison de nos braves troupes. Mais toutes ses tentatives ont jusqu'à présent échoué. La lutte a été d'une violence inouïe. Les corps à corps à la baïonnette et avec les grenades à main se suivent sans interruption.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

Parler de paix dans la situation actuelle, c'est une erreur funeste.

C'est une collision de navires qui a causé la catastrophe du Canada

2.000 morts — 3.000 blessés

Amherst (Nouvelle-Ecosse), 8 Décembre. — La catastrophe de Richmond est due à une collision entre un cargo français chargé de munitions et le vapeur norvégien Lowe, transportant des denrées alimentaires.

L'explosion s'est produite dans le port, le matin, à huit heures, en face de Rockingham, faubourg d'Halifax.

Une explosion formidabile sevit dans le port, la vapeur Lowe, qui arrivait, heurtait le navire de munitions, qui arrivait. Chacun des deux navires portait un pilote. Celui des deux bâtiments à qui l'on doit la confusion de signaux avait pour pilote un nommé William Hayes.

Un incendie se déclara aussitôt à bord du navire de munitions. Son équipage l'abandonna ; il s'était à peine éloigné que le vaisseau, embrasé, sauta.

Le feu a gagné les appointements et les édifices adjacents dont beaucoup ont été démolis par l'explosion.

Une explosion a été telle qu'elle a détruit les deux navires et leurs équipages, en démolissant d'autres navires et embarcations du port, faisant tomber par suite du choc toutes les installations télégraphiques et téléphoniques dans un périmètre d'une trentaine de milles autour d'Halifax et en démolissant tous les entrepôts dans le périmètre d'un mille et demi.

Des wagons de marchandises ont été projetés à une distance atteignant deux milles. La toiture de la gare du chemin de fer de Northwest s'est effondrée.

Les dégâts causés au Pacific Canadian, à la Western Union et aux autres compagnies sont si considérables qu'il faudra probablement plusieurs jours avant que les communications téléphoniques ne soient rétablies. La moitié d'Halifax est en ruines.

Quand le feu s'est déclaré, l'équipage français a essayé vainement de le maîtriser. Comme l'incendie gagnait les cales remplies d'explosifs, le capitaine a ordonné d'ouvrir tous les robinets pour couler le navire, mais c'est alors que l'explosion s'est produite mettant le navire en pièces.

Dans l'après-midi, les communications téléphoniques se sont rétablies pendant quelque temps avec Halifax, puis les fils téléphoniques et télégraphiques sont tombés.

La moitié du faubourg de Richmond est détruite et l'incendie continue à dévorer le reste du faubourg. Les victimes de l'explosion gisent dans les rues. Les hôpitaux sont bondés de blessés.

Des masses de gens qui gravement blessés errent dans les rues sans pouvoir trouver d'abris.

Londres, 8 Décembre. — Une dépêche de Sturro (Nouvelle-Ecosse) dit que l'incendie d'Halifax fait toujours rage.

Les secours

Washington, 8 Décembre. — Au reçu de la nouvelle du désastre d'Halifax, la Croix-Rouge a fait partir des trains de secours spéciaux de Boston et de New-York, avec 40 médecins et des secours.

Boston, 8 Décembre. — Le train de secours que le gouvernement du Massachusetts a envoyé à Halifax porte des médicaments et des lits. Le voyage ne durera que vingt heures.

Cinq mille victimes

Halifax, 8 Décembre. — On estime officiellement maintenant que deux mille personnes ont été tuées et trois mille blessées.

Les troubles au Portugal

Madrid, 8 Décembre. — Les troubles qui ont éclaté en Portugal ont un caractère de réelle gravité.

Dans le faubourg dit Areson, une femme a été tuée, et à Villanova Gaya un homme a succombé à ses blessures. A l'hôpital Carmentel, seize personnes ont été pansées. L'ordre est rétabli dans la ville.

Le gouverneur a ordonné la fermeture des établissements et a suspendu la circulation des personnes et des voitures à partir de 9 heures du soir jusqu'à 6 h. 30 du matin. La ville a maintenant son aspect habituel.

L'état-major allemand et les Juntas d'officiers

Genève, 8 Décembre. — On apprend de meilleure source que l'état-major allemand aurait commandé à ses représentants à Madrid de veiller à ce que les troupes allemandes ne soient pas interrompues.

On ne saurait tout souligner l'importance de cette information en raison des incidents qui se sont produits en Espagne en différentes circonstances.

Meurtier condamné

Clermont-Ferrand, 8 Décembre. — Le conseil de guerre a condamné, hier, aux travaux forcés à perpétuité le soldat Marcel Ballon, 24 ans, originaire de Paris, qui, le 17 juillet, au Puy, par jalousie, a tué son camarade de troupe, le soldat Pierre Bessé, 24 ans, originaire de Valenciennes.

Le soldat Claude Durieux, son complice, a été condamné à cinq ans de prison.

A travers les départements

ANCOULEME. — Mme Marguerite Mimand, 48 ans, domiciliée à Ancoeur, a été tuée par un train.

REIMS. — On a trouvé sur la voie, entre la halte de Valdoire et la gare de Reims, le corps d'un homme qui avait été décapité par un train.

BOULOGNE. — Au cours d'une fête, place Maréchal-Berthelot, Pierre Bellon, marchand forain, 18 ans, a reçu trois coups de couteau et a succombé.

CHATELAIN-SUR-SEINE. — Un jeune soldat du 121^e d'infanterie, Pierre Bessé, a été blessé grièvement aux jambes par des chasseurs qui tiraient un sautier au moment où il passait.

CLERMONT-FERRAND. — Deux ex-cousins ont attaqué près de Beaumont, Mlle Odile Madras, 16 ans, et après l'avoir ligotée et bâillonnée lui ont coupé les cheveux et lui ont volé ses boucles d'oreilles et son pendentif.

DIJON. — Un sergent du 301^e d'infanterie, Henri Poquet, 28 ans, s'est tué dans la salle d'attente à la gare de Dijon-Ville, d'un coup de revolver dans la région du cœur.

LANGRES. — Un train de marchandises arrêté à Péniche, à la gare d'Andilly, a été tamponné par une locomotive. Le fourgon de queue a été éjecté et le garde-frein Gerard, blessé, est gravement malade.

LE MANS. — Mme Chantier, cultivatrice à Longueval, a été arrêtée pour avoir laissé mourir de faim son enfant nouveau-né.

REIMS. — Le fils de Reims, un homme d'œuvre, M. Marcel Schmitt, 27 ans, a été renversé par un train et a eu la jambe gauche sectionnée.

VILLEFRANCOISE-SUR-ROHNE. — A été arrêté, pour infanticide, la nommée Malgourette, 32 ans.

Les otages de l'Afrique orientale et l'Allemagne

(Du correspondant du Petit Journal)

Le Havre, 8 Décembre. — On apprend officiellement à Saint-Adresse, que, grâce à la bienveillante intervention du roi d'Espagne, le conflit relatif aux civils allemands ramenés de l'Afrique orientale et aux prisonniers civils belges, vient de recevoir une solution satisfaisante.

Un compromis a été conclu, qui reproduit à peu près exactement les termes d'une proposition faite à l'Allemagne par le gouvernement belge dès le début du mois d'août dernier ; il a été entendu que le gouvernement belge rapatrierait aussitôt que possible tous les civils allemands évacués de l'Est-Africain et internés en France. De son côté, le gouvernement allemand libérerait toutes les femmes et tous les enfants belges internés dans les camps allemands qui n'ont subi aucune condamnation individuelle pour délits de droit commun ou qui, ayant été condamnés, ont achevé de purger leurs peines. Les Belges ainsi libérés auront le choix, ou bien de retourner dans la Belgique occupée par l'ennemi, ou bien de se rendre en Suisse, d'où ils pourront gagner la France.

Le gouvernement allemand libérera en même temps les personnalités coloniales belges qu'il avait fait arrêter par représailles, et qu'il détenait en otages à Holzminden.

Dès que cet échange aura lieu, les gouvernements s'efforceront d'un arrangement général sur la libération réciproque de certaines autres catégories d'internés civils. En exécution du compromis qui vient d'être conclu, un premier convoi comprenant environ soixante Allemands arrivera à Genève.

NOTRE SITUATION EXTÉRIEURE. — La commission des Affaires extérieures de la Chambre a entendu M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères, qui lui a exposé la situation diplomatique en Orient et les résolutions prises à la conférence des Alliés.

La Commission entendra le président du Conseil à sa prochaine séance.

A la commission de l'armée du Sénat. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Strauss, vice-président, a entendu M. André Tardieu, haut-commissaire français en Espagne, sur les résultats qu'il a déjà obtenus dans sa mission.

La commission a appelé ensuite l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'installation des cantonnements aux armées.

CE QUE DIT LA PRESSE

A LA COMMISSION SENATORIALE

Du Journal : Hier soir, M. Charles Humbert a fait parvenir à M. Savary une lettre dont voici le passage essentiel :

L'enquête établit sans peine que je n'ai au début soupçonné aucune intervention de Français dans la catastrophe d'Halifax. Je n'ai eu que la certitude que des avions allemands avaient été abattus, et que des avions français avaient été abattus.

La commission de l'armée du Sénat. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Strauss, vice-président, a entendu M. André Tardieu, haut-commissaire français en Espagne, sur les résultats qu'il a déjà obtenus dans sa mission.

La commission a appelé ensuite l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'installation des cantonnements aux armées.

CE QUE DIT LA PRESSE

A LA COMMISSION SENATORIALE

Du Journal : Hier soir, M. Charles Humbert a fait parvenir à M. Savary une lettre dont voici le passage essentiel :

L'enquête établit sans peine que je n'ai au début soupçonné aucune intervention de Français dans la catastrophe d'Halifax. Je n'ai eu que la certitude que des avions allemands avaient été abattus, et que des avions français avaient été abattus.

La commission de l'armée du Sénat. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Strauss, vice-président, a entendu M. André Tardieu, haut-commissaire français en Espagne, sur les résultats qu'il a déjà obtenus dans sa mission.

La commission a appelé ensuite l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'installation des cantonnements aux armées.

CE QUE DIT LA PRESSE

A LA COMMISSION SENATORIALE

Du Journal : Hier soir, M. Charles Humbert a fait parvenir à M. Savary une lettre dont voici le passage essentiel :

L'enquête établit sans peine que je n'ai au début soupçonné aucune intervention de Français dans la catastrophe d'Halifax. Je n'ai eu que la certitude que des avions allemands avaient été abattus, et que des avions français avaient été abattus.

La commission de l'armée du Sénat. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Strauss, vice-président, a entendu M. André Tardieu, haut-commissaire français en Espagne, sur les résultats qu'il a déjà obtenus dans sa mission.

La commission a appelé ensuite l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'installation des cantonnements aux armées.

CE QUE DIT LA PRESSE

A LA COMMISSION SENATORIALE

Du Journal : Hier soir, M. Charles Humbert a fait parvenir à M. Savary une lettre dont voici le passage essentiel :

L'enquête établit sans peine que je n'ai au début soupçonné aucune intervention de Français dans la catastrophe d'Halifax. Je n'ai eu que la certitude que des avions allemands avaient été abattus, et que des avions français avaient été abattus.

La commission de l'armée du Sénat. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Strauss, vice-président, a entendu M. André Tardieu, haut-commissaire français en Espagne, sur les résultats qu'il a déjà obtenus dans sa mission.

La commission a appelé ensuite l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'installation des cantonnements aux armées.

CE QUE DIT LA PRESSE

A LA COMMISSION SENATORIALE

Du Journal : Hier soir, M. Charles Humbert a fait parvenir à M. Savary une lettre dont voici le passage essentiel :

L'enquête établit sans peine que je n'ai au début soupçonné aucune intervention de Français dans la catastrophe d'Halifax. Je n'ai eu que la certitude que des avions allemands avaient été abattus, et que des avions français avaient été abattus.

La commission de l'armée du Sénat. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Strauss, vice-président, a entendu M. André Tardieu, haut-commissaire français en Espagne, sur les résultats qu'il a déjà obtenus dans sa mission.

La commission a appelé ensuite l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'installation des cantonnements aux armées.

CE QUE DIT LA PRESSE

A LA COMMISSION SENATORIALE

Du Journal : Hier soir, M. Charles Humbert a fait parvenir à M. Savary une lettre dont voici le passage essentiel :

L'enquête établit sans peine que je n'ai au début soupçonné aucune intervention de Français dans la catastrophe d'Halifax. Je n'ai eu que la certitude que des avions allemands avaient été abattus, et que des avions français avaient été abattus.

La commission de l'armée du Sénat. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Strauss, vice-président, a entendu M. André Tardieu, haut-commissaire français en Espagne, sur les résultats qu'il a déjà obtenus dans sa mission.

La commission a appelé ensuite l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'installation des cantonnements aux armées.

CE QUE DIT LA PRESSE

A LA COMMISSION SENATORIALE

Du Journal : Hier soir, M. Charles Humbert a fait parvenir à M. Savary une lettre dont voici le passage essentiel :

L'enquête établit sans peine que je n'ai au début soupçonné aucune intervention de Français dans la catastrophe d'Halifax. Je n'ai eu que la certitude que des avions allemands avaient été abattus, et que des avions français avaient été abattus.

La commission de l'armée du Sénat. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Paul Strauss, vice-président, a entendu M. André Tardieu, haut-commissaire français en Espagne, sur les résultats qu'il a déjà obtenus dans sa mission.

La commission a appelé ensuite l'attention du gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'installation des cantonnements aux armées.

La procédure pour la Haute-Cour votée par le Sénat

Fin de la séance du vendredi 7 décembre

Après le discours de M. Henri Chéron, le Sénat passe à la discussion des articles. A l'article 9 le rapporteur propose un texte additionnel important, stipulant qu'en cas de complicité ou de faits connexes, il sera sursis à statuer jusqu'à ce qu'une instruction nouvelle ait été faite conformément aux règles prévues par la loi de 1888.

Après rejet d'un amendement de M. Dominique Delahaye et diverses observations formulées par M. Lemarié, les articles sont adoptés et l'ensemble du projet de loi est voté par 215 voix contre 0.

Pour les victimes de l'invasion

Première réunion de la Commission du crédit

La commission, instituée par décret du 1^{er} octobre 1917 et chargée d'étudier l'organisation des moyens de crédit propres à faciliter le relèvement économique, a tenu hier matin sa première réunion au ministère des Finances.

M. Klotz, ministre des Finances, a inauguré ses travaux et prononcé une intéressante allocution sur les conséquences du droit à la réparation que le gouvernement s'efforce chaque jour de traduire par des faits, sans attendre le vote définitif de la loi que le Parlement élabore, mais en se conformant aux indications que les Chambres lui ont données à de fréquentes reprises.

L'objet des réunions que nous inaugurons aujourd'hui, a dit le ministre, est l'étude de questions dont les solutions, si elles ne viennent pas immédiatement à la réparation directe des dommages de guerre, doivent néanmoins concourir aux mêmes fins, c'est-à-dire au relèvement économique des régions envahies. Ce que nous devons d'abord nous aider à créer, Messieurs, ce sont les instruments capables de fournir aux sinistrés cet appui qui leur est dû au delà de l'indemnisation pure et simple de leurs pertes matérielles. Et

"Tout ce que je mange se transforme en gaz, je digère mal et l'estomac me brûle"

Un simple antiacide pris aux repas empêche la formation de gaz, les renvois, aigreurs, vomissements, acides, flatulences

Ceux qui ont « mal à l'estomac » et qui souffrent pour ainsi dire après chaque repas de renvois, aigreurs, de gonflement, voire même d'indigestion devraient essayer de prendre pendant quel temps après les repas une demi-cuillerée à café de « Magnésie Bismurée » dans un peu d'eau chaude, et puis d'observer ce qui en résulterait.

La science médicale fit faire un grand pas au traitement des maux d'estomac quand elle établit que presque tous les cas de gastrite et dyspepsie étaient dus à la présence dans l'estomac de « trop d'acide ». Il fut également établi qu'en employant la « Magnésie Bismurée » ordinaire pour neutraliser cet acide et adoucir l'estomac la digestion se faisait naturellement et sans douleurs.

Il faut insister pour obtenir de la « Magnésie Bismurée », qui est une forme spéciale de magnésie raffinée. Cette préparation ne digère pas les aliments, mais elle neutralise ou transforme l'acide corrosif et toxique qui s'est formé dans l'estomac, et qui est cause de tout le mal. L'appareil digestif, débarrassé de cette gêne qu'était l'acide accumulé, fonctionne régulièrement. La « Magnésie Bismurée »

est d'un effet si remarquable pour arrêter le mal d'estomac qu'en général les douleurs les plus tourmentantes — brûlures ou aigreurs — s'évanouissent moins de cinq minutes après absorption. Tout dyspeptique, toute personne souffrant de l'estomac, peuvent s'en rendre compte facilement et en toute sécurité en en faisant un simple essai, car, sous cette forme, la « Magnésie Bismurée » est inoffensive et non laxative. De plus, c'est un remède peu coûteux : en effet, un grand flacon cacheté, qui contient une quantité suffisante pour durer un laps de temps assez long, ne coûte que 5 fr. 50 ou, en format plus petit, 3 fr. 30 (impôt compris), et de bons résultats sont absolument garantis.

Que ceux qui souffrent se procurent donc aujourd'hui un flacon de « Magnésie Bismurée » (marque déposée) chez leur pharmacien, qu'ils l'essayent au premier repas et délaissent toute crainte de mal d'estomac. Ils peuvent le faire sans risque d'être déçus ou de perdre de l'argent, car à chaque flacon de « Magnésie Bismurée » se trouve joint un bon de garantie assurant le remboursement intégral du prix d'achat en cas de non-satisfaction.

Lectures Pour Tous

NOËL

SPLENDIDE NUMÉRO 60^c

1^{er} DÉCEMBRE

PETITES ANNONCES

DU MERCREDI ET DU DIMANCHE

INSTITUTIONS (14 francs la ligne)
Apprendre manœuvre, pédicure, coiffure, massage
médical, infirmière. Ecole Américaine, 130, r. Rivoli.
Situations d'avenir : Représentant, Comptable, Sté-
no-dactylo, etc. Brochure envoyée gratuite. Ecole
Pigier, rue de Rivoli, 53, Paris.

ALIMENTATION (10 francs la ligne)
Promesses : Savons, gruyère le meilleur 6 fr. 25 le
kilogramme. Savon blanc pour famille mi-cuit sans silicate.
Postal, 10 kilos : 18 fr. 10 kilos : 16 fr. 10
rue gare d'Orléans, E. Goussé, 11, bd Michel, Marseille.
Savon « Le Royal », 29 fr. le postal de 10 kgs. Huiles
S. douces du « Couvent », 48 fr. le bidon de 10 l. 1^{er}
contre remboursement. Huilerie Frasson, à Salon (B.-du-R.).
Savon mi-cuit stérilisé 300 caisses disponibles à enlever.
Très bon « couvent ». Morineau, 45, rue Richer.

ACHATS ET VENTES (10 francs la ligne)
A vendre : bacs à alcools, 57 à 160 hectos couverts,
à état neuf, visibles Mag. Solers, 1, boulevard du Rhône,
Halle aux Vins, 2^e étage, 1^{er} étage, 1^{er} étage, 1^{er} étage.
A louer : avertisseurs 5.000 kilos disponibles. Echantillon
sur demande Biebuyck, Merville (Nord).

OFFRES D'EMPLOIS (10 francs la ligne)
Chef contentieux actif connaît droit commercial et
demandé par Société Anonyme. Ecrire Saded,
boîte postale 404, Havre.
On demande chef laboratoire distillateur. Se présenter
Dimanche, 12, rue de Paris, à Charenton.

SYPHILIS, BLÉNNORRAGIE
Impuissance, Prostatite, Rétrécissements, Métrites, Pertes
guéries rapidement par méthode nouvelle, économique, loyale,
facile à suivre chez soi. Vastes ou correspond. discrète, sans aucun
coût. INSTITUT BIOLOGIQUE, 55, rue de Valenciennes, Paris.



A l'occasion de NOËL

PRIME aux LECTEURS

Tout lecteur qui nous enverra avec ce bon une photographie recevra un
SUPERBE AGRANDISSEMENT
ARTISTEMENT TERMINÉ AU FUSAIN
à la seule condition que cette photo représente un MILITAIRE.
Adresser photo et 2 fr. 95 en timbres-poste pour tous frais, au
SERVICE DES AGRANDISSEMENTS
48, Rue Montmartre, Paris
Photo de civils 9 fr. 90. Cadres à partir de 7 fr.

Madame. LA BOREALE
le Savon est cher ! Très cher ! Trop cher !
N'en achetez donc plus, 50% d'économie par l'emploi de
"LA BOREALE"
QUI N'EST PAS UNE LESSIVE
SANS OXYGÈNE. SANS CHLORE
EN VENTE PARTOUT Ne brûle pas le linge
Faites un essai, vous serez émerveillés
Adm. G. 66, Rue Caumartin - PARIS.

CADEAUX UTILES

C'est à BESANCON



Grande Métropole Horlogère
de France que vous trouverez
LES
MEILLEURES MONTRES
en vous adressant directement à
Jean BENOIT Fils
HORLOGER-CONSTRUCTEUR TECHNIQUE
Manufacture d'Horlogerie
BESANCON (Doubs)
qui vous enverra contre 0.25 en timbres
Son Superbe Album Illustré
Maison de Confiance, Fondée en 1791
La plus importante Maison
vendant directement aux prix de fabrication

SYPHILIS
Consultez les Docteurs de
l'INSTITUT MILTON
Grande Clinique universellement
connue pour la supériorité de ses
méthodes et la modicité de ses prix
la seule qui ait de
Grands Laboratoires
pour diriger scientifiquement
le traitement et contrôler la guérison.
Tous les jours de 9 h à 19 h.
Tous les jours de 9 h à 19 h.
SALONS SPÉCIAUX POUR HOMES
et FEMMES.
17 et 19, CITÉ MILTON, PARIS (12^e)

BOAUTOS
Peytel, 6, Rue Raspail, Levallois, Tél. 585-25
Achète FILS ACIER-TOLES
disponibles sans formalités
Société J. GANTOIS, SAINT-DIÉ (Vosges)

SAVON DE MENAGE
1^{re} qualité,
garanti sans silicate.
Postal 10 k., 37 fr.; par 3 postaux, 78 fr.; par 5 postaux,
127 fr. et 10 postaux, 250 fr. 1^{er} cont. peul.
BOUZAUD FILS, Fab. de Savons, MARSEILLE.
VOIES URINAIRES, écoulements (écoulements, rétrécissements, filaments, besoins fréquents, Syphilis et ses conséquences. Guérison
postale. Interfranc, 8, Paris, 19, Rue St-Marc
(bourse), de 10 à 12 heures; de 3 à 7 h. - Dimanche 10 à 12 h.
et par lettre. Méthode supérieure du Dr LATAN (2^e année).



LES PILULES PINK

Ne trompent pas leur Monde.

« Tu peux croire ce que je te dis là. Il y a 20 ans, j'étais faible et pâle comme toi aujourd'hui. J'étais toujours fatiguée et je souffrais continuellement de maux de tête, de maux d'estomac et de douleurs dans le dos, on me disait que je n'avais pas de sang, que j'étais anémique et on me faisait prendre toute sorte de choses, mais je ne me remettais pas. »

« Eh ! bien, les Pilules Pink m'ont guérie. Elles m'ont donné du sang, des forces, de l'appétit et grâce à elles j'ai bientôt retrouvé mes couleurs, ma santé et ma gaieté. »

« Fais donc comme moi, prends des Pilules Pink et tu te sentiras revivre. »

3 fr. 50 la boîte
plus 0 fr. 40
de timbre-taxe
par boîte.



dans toutes
les
pharmacies.



LA GRIPPE
EST
Guérie
RAPIDEMENT

par l'emploi du
VIN DE VIAL
Son heureuse composition
Quina, Viande
Lacto-Phosphate de Chaux
En fait le plus puissant des fortifiants
convient aux Convalescents, Vieillards,
Femmes, Enfants et toutes personnes
défaillies et délicates.
DANS TOUTES LES PHARMACIES

VOIES URINAIRES
BLÉNNORRAGIE, PROSTATITE, RÉTRÉCISSEMENTS,
écoulements, suintements, filaments, cystite, prosta-
tite, rétrécissements, pertes nocturnes, etc.)
SYPHILIS
DÉSESPÉRÉS qui ont tout essayé SANS RÉSULTAT
adressez-vous ou écrivez en toute confiance au
LABORATOIRE DES SPÉCIALITÉS URÉTHRALES
22, Boulevard Sébastopol, 22 - PARIS

"LION D'OR" S.S.A.
CYCLES HOMME ENFANT
IMBENOTTE, 1, Rue des Arcs, PARIS.

DEMANDES MONTRES
BIJOUX et ORFÈVRES
à G. TRIBAUDEAU Fab. BESANCON
Six ans prix, 25 Médailles d'Or au Concours
de l'Observatoire - FRANCO TARIF ILLUSTRÉ

POILS
et duvet détruits radicalement
par la CRÈME ÉPILATOIRE POILS
DE L'Observatoire - Le flacon 5 francs
DULAC, Ch. 100, Av. St-Ouen, Paris.
BLÉNNORRAGIE, CYSTITE, PROSTATITE
Guérison sûre et rapide par le
SANTAL BLANC
Lab. G. F. BLANC, Ph. à MARBONNE et toutes Pharmacies.

LES 20 CURES de l'ABBÉ HAMON

Cure n° 1. — DIABÈTE	Cure n° 11. — OBESITÉ
" 2. — ALBUMINE	" 12. — ECZÈME
" 3. — RHUMATISMES	" 13. — ESTOMAC
" 4. — ANÉMIE	" 14. — PHLEBITES
" 5. — VER SOLITAIRE	" 15. — TUBERCULOSE
" 6. — MALADIES NERVEUSES	" 16. — CŒUR, REINS, FOIE
" 7. — COQUELUCHE	" 17. — CONSTIPATION
" 8. — MALADIES DES FEMMES	" 18. — ULCÈRES D'ESTOMAC
" 9. — VERMIFUGE	" 19. — ULCÈRES VARIEUX
" 20. — ENTERITE	" 20. — CURE DE SAISON

Toutes ces ténues contiennent uniquement des plantes absolument inoffensives et réussissent à coup sûr
là où tout a échoué. Chaque cure ne revient qu'à environ 0.10 par jour. Malades désespérés et découragés,
écrivez au Laboratoire Botanique de l'ABBÉ HAMON, à Et-Omer (F.-d.-L.), qui vous enverra gratis
et franco sa Méthode complète.

SAVONS DE MARSEILLE
SAVON « LE PLIANT ». Livraison immédiate.
Pour prix et conditions, écrire à la
Savonnerie PROVENÇALE, Marseille-St-Just

SYPHILIS
Guérison définitive garantie
par les PILULES BARET
Méthode très efficace, infatigable,
dans tous les cas d'amélioration immédiate : boutons, ulcères,
chancre, plaques, érythème, tache, paralyse, écoulements
la suite 5 fr. PHARMACIE DES VILLES, 24, r. Elienne-Marcel, Paris

TISANES POULAIN
Guérison radicale et sans régime du DIABÈTE, ALBUMINE,
sueur, foie, reins, vessie et toutes maladies réputées incurables.
Livre d'or et Attestations franco. — Ecrire :
TISANES POULAIN, 27, r. St-Lazare, Paris

La méthode nouvelle du Dr Dupeyron, 5, Square
de Messine, Paris, d'une efficacité prouvée contre
la TUBERCULOSE pulmonaire, laryngée, osseuse,
la GUÉRISON, est envoyée par lui gratis, 0^{fr} 050,
prix de l'abonnement, ainsi qu'un questionnaire
pour consult. gratuite par correspondance.

SAVON
DE MENAGE, postal 10 kil. 37 francs
100 votre gare contre remb. Edmond
Auguste, Savonnerie à Salon (B.-du-R.).

JE GUERIS LA HERNIE
Nouvelle Méthode de Ch. Courtois, Spécialiste,
30, Faubourg Montmartre, 30, Paris (10^e) le 1^{er} étage.
Cabinet ouvert tous les jours de 9 à 11 et de 3 à 4 heures.

HUILE D'OLIVES extra vierge. Recette 1917-1918
Postal 10 kil. 0^{fr} 050 contre remb. 1^{er} F.
M. R. GUEZ, à Stax (Tunisie), Forgiveur de S.M. Le Bey de Tunis

LES INCONVENIENTS DE LA HERNIE
sont infailliblement supprimés par l'emploi du merveilleux Appareil imperméable et sans
ressort de A. CLAVIERE. Lisez la description de cette inimitable création essentielle-
ment française dans le « Traité de la Hernie » envoyé gratis et discrètement sur demande,
par M. A. CLAVIERE, Spécialiste, 234, Faubourg Saint-Martin, Paris. Conseils et applications tous les jours, même les dimanches et fêtes, de 9 heures à 7 heures.



LOUVRE JOUETS ÉTRENNES
Pendant tout le Mois de Décembre
L'AGENDA-LOUVRE ILLUSTRÉ: 65 Centimes

LE THERMOGÈNE
guérit en une nuit Toux, Rhumatismes, Douleurs, Maux de gorge, Maux de reins, Points de côté, Torticolis.
La Boîte (hausse provisoire) : 2 fr. 20, impôt compris.

Syphilis
L'Institut National de Médecine
55, B. Sébastopol, Paris, universellement
connu pour la supériorité de son traitement
et pour la modicité de ses prix, applique à
la Syphilis sa cure intensive de 606
approuvée par l'Académie de Médecine. Il
obtient ainsi en SIX JOURS la guérison
complète et radicale de tous les accidents
syphilitiques primitifs, tous les
secondaires ou tertiaires. 914
Ses guérisons sont
contrôlées par l'analyse du sang. La facilité
d'application de son traitement par le
maître seul en a répandu l'emploi dans le
monde entier.

Voies urinaires
Prostatite, Cystite, Urétrite, Blennorrhagie,
écoulements, filaments, rétrécissements,
impuissance, Métrites, Pertes, sont guéris
radicalement et sans recrudescence possible, par
les nouveaux traitements de l'Institut
National de Médecine, 55, B. Sébastopol,
à Paris. Leur supériorité sur tous les
autres traitements et la modicité de leurs
prix sont universellement reconnus. Leur
facilité d'application par le maître seul en a
répandu l'emploi dans le monde entier.

Le Directeur de l'Institut, Docteur en Médecine de la
Faculté de Paris, ancien Interne des Hôpitaux, répond
lui-même gratuitement à toutes les demandes de rensei-
gnements qui lui sont adressées par lettres ou par les
malades qui se présentent à l'Institut National de Médecine,
55, B. Sébastopol, ouvert tous les jours de 9 h. à 20 heures.
Les correspondances et les traitements sont envoyés
discrètement et sans aucun signe extérieur.

MALES ABANDONNÉS ! Demandez guéri-
son à l'abbé Mazel, 30, rue Agathoise, Toulouse.

Baume Tue-Nerf Miriga
Guérison infaillible, instantanée, radicale des
MAUX DE DENTS
Attention ! C'est la seule préparation garantissant
les Maux de Dents d'une façon définitive.
Prix 2 fr. 75 1^{re} pharmacie. Rev. 1^{er} contre 5 fr. 95
à M. R. GIRAUD, Ph. spécialiste, LYON-ODLINS.

Maladies de la Femme

LA MÉTRITE

Toute femme dont les
régles sont irrégulières
et douloureuses, accompa-
gnées de coliques, maux
de reins, douleurs dans
le bas-ventre ; celle qui
est sujette aux Pertes
blanches, aux Hémorra-
gies, aux Maux d'esto-
mac, vomissements, Renvois,
Aigreurs, Manque
d'appétit, aux idées noires, doit craindre
la MÉTRITE.

La femme atteinte de Métrite guérira
sûrement sans opération en faisant usage
de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

Le remède est infaillible à la condition
qu'il soit employé tout le temps nécessaire.
La Jouvence de l'Abbé SOURY guérit la
Métrite sans opération parce qu'elle est
composée de plantes spéciales, ayant la
propriété de faire circuler le sang, de
décongestionner les organes malades en
même temps qu'elle les cicatrise.

Il est bon de faire chaque jour des
injections avec l'HYGIÉNISME des Dames
(la boîte 1.50, ajouter 0.20 par boîte pour l'impôt).
La Jouvence de l'Abbé SOURY est le
régulateur des règles par excellence, et
toutes les femmes doivent en faire usage à
intervalles réguliers pour prévenir et
guérir : Tumeurs, Cancers, Fibromes,
Mauvaises suites de couches, Hémorragies,
Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes,
Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, contre
les accidents du Retour d'Âge, Chaleurs,
Vapeurs, Écoulements, etc.

La Jouvence de l'Abbé SOURY dans toutes
pharmacies : le flacon 4 fr. 25 ; franco gare 4 fr. 85 ;
4 flacons expédiés franco gare contre mandat-poste
17 fr. à l'Pharmacie MAG. DUMONTIER, Rouen.
(Ajouter 0.50 par flacon pour l'impôt).

Donnez à la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY
avec la Signature MAG. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratuits) 442

3^e EMPRUNT de la DÉFENSE NATIONALE

Hâtez-vous de souscrire!
La Souscription sera close le 16 Décembre

L'Emprunt doit être une Victoire!

Transformez en rentes,
votre argent, vos bons et vos obligations
de la Défense Nationale,
Vous aurez un Titre de Rente
exempt d'impôts
donnant 5.83 %.

Souscrivez pour nos Soldats, pour le Pays!

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES PARTOUT :
Caisse Centrale du Trésor (Pavillon de Flore), Trésoreries Générales,
Recettes des Finances, Perceptions, Recettes de l'Enregistrement et des
Douanes, Recettes Sédataires des Contributions Indirectes, Bureaux
de Postes, Caisse des Dépôts et Consignations, Banque de France,
Recette Municipale de la Ville de Paris, Caisse d'Epargne, Banques et
Établissements de Crédit, Agents de change et Notaires.

EXIGEZ PARTOUT LE



La Grande MARQUE FRANÇAISE
Usine du LION NOIR MONTROUGE

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS
LE GÉRANT : E. DURAND
Imprimerie du Petit Journal (Vouland, imp.)